

**Données de facture listées à l'article 41 septies D de l'annexe IV au CGI  
à transmettre à l'administration en application de l'article 289 bis du même code**

Tableau récapitulatif des données de facture à transmettre à l'administration (pour les opérations dites « domestiques », entre deux entreprises assujetties à la TVA établies en France)

Attendue à compter de	Référence à l'article 41 septies D de l'annexe IV au CGI	Donnée de la facture
<b>Données obligatoires présentes sur toutes les factures à transmettre à l'administration</b>		
1/09/2026	Numéro d'identification mentionné au 1er alinéa de l'article R.123-221 du Code de Commerce (SIREN) - assujetti	SIREN de l'entreprise fournisseur
1/09/2026	Pays (du lieu d'établissement du fournisseur)	Pays du siège social du fournisseur
1/09/2026	Numéro d'identification mentionné au 1er alinéa de l'article R.123-221 du Code de Commerce - client	SIREN du client
1/09/2026	Pays (du lieu d'établissement du destinataire)	Pays du siège social du client
1/09/2026	Mention de la catégorie de l'opération : livraison de biens (LB) / prestations de services (PS) / constituée des deux catégories (LBPS)	Catégorie de l'opération réalisée : vente de biens ou prestation de services ou plusieurs opérations distinctes sur la facture
1/09/2026	Date d'émission de la facture	Date de la facture
1/09/2026	Numéro unique de la facture	Numéro de la facture ( <i>fondé sur une séquence chronologique et continue</i> )
1/09/2026	Total hors taxe par taux d'imposition	Montant HT ( <i>mentionné distinctement</i> ) par taux de TVA
1/09/2026	Montant de la taxe correspondante par taux d'imposition	Montant de TVA par taux
1/09/2026	Taux de TVA applicable (à différencier si multiples)	Taux de TVA
1/09/2026	Somme totale à payer HT	Montant HT total de la facture
1/09/2026	Montant de la taxe à payer	Montant total de TVA de la facture
1/09/2026	Code / désignation devise de la facture	Devise de la facture
1/09/2027	Dénomination précise du bien livré ou du service rendu	Détail de l'opération - bien ou service rendu ( <i>ligne de facture</i> )
1/09/2027	Quantité de biens livrés ou de services rendus	Détail de l'opération – quantité ( <i>ligne de facture</i> )
1/09/2027	Prix unitaire hors taxe de chaque bien livré ou service rendu	Détail de l'opération – prix unitaire HT ( <i>ligne de facture</i> )
<b>Autres données obligatoires à transmettre à l'administration, présentes sur certaines factures uniquement (cela va dépendre de l'opération)</b>		
1/09/2026	Numéro individuel d'identification prévu à l'article 286 ter du CGI (n° TVA intracommunautaire) - assujetti ou assujetti unique	N° de TVA intracommunautaire du fournisseur (celui de l'assujetti unique le cas échéant)
1/09/2026	Numéro individuel d'identification prévu à l'article 286 ter du CGI (n° TVA intracommunautaire) - attribué au membre de l'assujetti unique	N° de TVA intracommunautaire de l'entreprise fournisseur quand elle est membre d'un assujetti unique
1/09/2026	Numéro individuel d'identification prévu à l'article 286 ter du CGI (n° TVA intracommunautaire) - représentant fiscal de l'assujetti	N° de TVA intracommunautaire du représentant fiscal le cas échéant
1/09/2026	Numéro individuel d'identification prévu à l'article 286 ter du CGI (n° TVA intracommunautaire) - client	N° de TVA intracommunautaire du client
1/09/2026	Numéro de la facture rectifiée en cas d'émission d'une facture rectificative	Numéro de la facture initiale rectifiée, le cas échéant
1/09/2026	Option pour le paiement de la taxe d'après les débits	Mention en cas d'option à la TVA sur les débits
1/09/2026	En cas d'exonération, la référence à la disposition légale	Motif d'exonération de TVA par référence au CGI ou à la directive 2006/112/CE du 28 novembre 2006 ou à toute autre mention indiquant que l'opération bénéficie d'une mesure d'exonération. Vise aussi le régime de la franchise en base.
1/09/2026	Mention « Autofacturation »	Mention en cas d'autofacturation
1/09/2026	Référence à un régime particulier visé aux 15° et 16° du I de l'article 242 nonies A de l'annexe II au CGI	Régimes particuliers de TVA dont régime de la marge : « Régime particulier – Agences de voyage », « Régime particulier – Biens d'occasion », « Régime particulier – Objets d'art », « Régime particulier – Objets de collection et d'antiquité »
1/09/2026	Mention « Autoliquidation »	Mention en cas d'autoliquidation de TVA par l'acquéreur ou le preneur
1/09/2026	Mention « Membre d'un assujetti unique »	Mention en cas d'appartenance à un assujetti unique
1/09/2026	Date de la livraison de biens ou de la fin d'exécution de la prestation de services	Date (si elle est différente de la date d'émission de la facture) à laquelle est réalisée la livraison de biens ou est achevée la prestation de services

1/09/2026	Date de l'acompte versé si elle est différente de la date d'émission de la facture	Date de versement de l'acompte (si différente de la date de la facture)
<b>Attendue à compter de</b>	<b>Référence à l'article 41 <i>septies</i> D de l'annexe IV au CGI</b>	<b>Donnée de la facture</b>
<b>Autres données obligatoires à transmettre à l'administration, présentes sur certaines factures uniquement (cela va dépendre de l'opération)</b>		
1/09/2027	Minoration de prix (rabais, remises, ristournes)	Minoration du prix (rabais, remises, ristournes ou escomptes, acquis et chiffrables lors de l'opération et directement liés à cette opération) : montant de la réduction, TVA et taux applicable
1/09/2027	Adresse de livraison des biens, si différente de l'adresse du client	Adresse de livraison du bien
1/09/2027	Date d'émission de la facture rectifiée en cas d'émission de facture rectificative	Date de la facture initiale rectifiée / annulée (en cas de facture rectificative ou d'avoir)
1/09/2027	Mention d'escompte	Mention en cas de possibilité d'escompte offert sur la facture
1/09/2027	Eco-participation (art. L 541-10 du Code de l'environnement)	Eco-participation (montant)